

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
Du 26 juin 2025

**Délibération n° 2025-116 – Finances - Décision modificative n°1 du budget annexe
assainissement – Exercice 2025**

Membres en exercice	61
Membres présents	41
Membres ayant donné pouvoir	11
Membres intéressés (se retire du vote)	0
Votants	52
Abstentions (incluant refus de vote)	3
Suffrages exprimés	49
Majorité absolue	25
Pour	49
Contre	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 26 juin, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 20 juin 2025, s'est réuni, au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Françoise BOURDREUX, Sylvie CHANTELAUZE, Carole CHAVANCE, Véronique FÉMÉNIA, Dominique L'HOSTIS, Hélène MAGGIORI, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Nathalie VINOT.

MM. Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Michaël GOUÉ, Pascal GROS, Francis GUERRIER, Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO (à partir de la délibération n° 2025-092), Yann MOREAU, Sylvain PIESSET, Patrick POCHON, Jean-Philippe POMMERET, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES, Vitor VALENTE.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Laure AVELINE à Mme Nathalie VINOT
Mme Francine BOLLET à M. Thibault FLINÉ
Mme Gwenaél CLER à Mme Isabelle BOLGERT
Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ
Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN à Mme Marie-Charlotte NOUHAUD
M. Christophe BAGUET à Mme Sonia RISCO

M. Christian BOURNERY à M. Michel CALMY
M. Nicolas PIERRET à Mme Françoise BOURDREUX
M. Laurent SIGLER à Mme Naciba MESSAOUDI
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD
M. Anthony VAUTIER à Mme Véronique FÉMÉNIA

Membres absents :

Mme Sophie BERTHOLIER
Mme Anne GHYSSENS
Mme Marie HOLVOET
Mme Lamia KORT
Mme Isabelle MARIE
Mme Audrey TAMBORINI
Mme Marie-Laure VASSEUR
M. Jean-Claude DELAUNE
M. Cédric THOMA
M. Olivier MAGRO (de la délibération n°2025-088 à n° 2025-091)

Secrétaire de Séance :

Michel CALMY

Références juridiques :

- **Délibération n°2025-057 du conseil communautaire du 27 mars 2025 adoptant le budget primitif du budget annexe assainissement pour l'exercice 2025**

Rapporteur : Mme FÉMÉNIA

Par délibération n°2025-057 en date du 27 mars 2025, le conseil communautaire a adopté le budget primitif du budget annexe assainissement avec reprise du résultat de l'exercice 2024.

Afin de réajuster certaines lignes, il est proposé une décision modificative n°1.

Dans le cadre de la poursuite du travail réalisé en lien avec la perception concernant la mise à jour de l'inventaire comptable, il est nécessaire d'ajouter des crédits pour les écritures d'ordre de reprises de subventions à hauteur de 2000 € en recettes de fonctionnement au chapitre 042 compte 777 et en dépenses d'investissement au chapitre 040 comptes 139xxx. Ces ajouts de crédits s'équilibrent en miroir par une augmentation de l'autofinancement à hauteur de 2000 € (chapitre 023 en dépenses de fonctionnement et chapitre 021 en recettes d'investissement).

Par ailleurs, il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires au chapitre 011 afin que ce budget annexe porte les formations spécifiques des chargés d'exploitation dédiés à cette compétence ainsi que les frais d'affranchissement des courriers émis dans le cadre du suivi de cette compétence. Cet ajout de crédits à hauteur de 20 000 € s'équilibre par une diminution du chapitre 022 dépenses imprévues à due concurrence.

Ainsi, la décision modificative n°1 telle que présentée ci-après s'équilibre en section de fonctionnement à un montant de 2000 € et en section d'investissement à un montant de 2000 €.

Budget annexe Assainissement							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
011		Charges à caractère général	20 000,00 €				
	6261	Frais d'affranchissement	10 000,00 €				
	618	Formations spécifiques	10 000,00 €				
022		Dépenses imprévues	- 20 000,00 €				
Total des dépenses réelles de fonctionnement			- €	Total des recettes réelles de fonctionnement			- €
023		Virement à la section d'investissement	2 000,00 €	042		Opérations d'ordre de transfert entre section	2 000,00 €
					777	Dotations aux amortissements	2 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			2 000,00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			2 000,00 €
TOTAL			2 000,00 €	TOTAL			2 000,00 €

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
Total des dépenses réelles d'investissement			- €	Total des recettes réelles d'investissement			- €
040		Opérations d'ordre de transfert entre section	2 000,00 €	021		Virement de la section de fonctionnement	2 000,00 €
	139xx	Dotations aux amortissements	2 000,00 €				
Total des dépenses d'ordre d'investissement			2 000,00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement			2 000,00 €
TOTAL			2 000,00 €	TOTAL			2 000,00 €

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir :

- Approuver la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité (3 abstentions : Mme Carole CHAVANCE, MM. Patrick GAUTHIER et Yann MOREAU) de :

- Approuver la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance

Michel CALMY

Pour extrait conforme,

Le Président,



Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le 04 JUL. 2025
Date de mise en ligne le 04 JUL. 2025
Notification le
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250626-2025-116-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20250626-2025-116-DE
Date de réception préfecture : 04/07/2025